

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 27 janvier 2020 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 janvier 2020
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 50*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO (départ après la DEL-2020-37), Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Catherine GOXE, Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON

Etaient excusés : M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Florian SANTINHO, M. Stéphane PABRITZ, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Gilles GROUSSARD, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
- M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Alexandre VILLALONGA
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
- Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE (après la DEL-2020-37)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Rachel CAPRON



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2020-1*

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'orientation budgétaire 2020

Rapporteur : *Daniel DIMICOLI*,

EXPOSE

■ **Introduction**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire. En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2020 seront donc structurées autour de 2 rapports de la manière suivante :

Un rapport sur les orientations financières reprenant :

- I. Projet de mandat et stratégie financière**
- II. Eléments pluriannuels 2020-2022 : Contrat avec l'Etat, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement**
 1. Contrat financier Etat-Collectivité : un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses
 2. Une prospective financière 2020-2022 encourageante
 3. Plan pluriannuel d'investissement 2020-2022
- III. Principales orientations du projet de BP 2020**
 1. Fonctionnement : la maîtrise des dépenses permet de poursuivre le redressement de l'épargne
 2. Investissement : les engagements du mandat tenus
- IV. Informations sur la structure et la gestion de la dette**

Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :

1. Les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
2. Un point sur la structure des effectifs et les dynamiques professionnelles
3. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

I- Projet de mandat et stratégie financière associée

■ 2020 : le nouveau visage d'Angers

Après un niveau d'investissement exceptionnel en 2018 et 2019, l'exercice budgétaire 2020 est marqué par la conclusion du programme d'investissement arrêté en début de mandat avec la finalisation de l'ensemble des projets initiés ces dernières années. Le nouveau visage de notre Ville s'est ainsi progressivement dessiné au fur et à mesure de la livraison de nombreux équipements (Patinoire, Hôtel des associations, Cœur de Maine, Centre des Congrès, Plan places, Plan vélo...) et des perspectives ouvertes par Imagine Angers.

Ces nouveaux équipements associés aux autres projets structurants portés par Angers Loire Métropole (la rénovation urbaine, la mise en place de la seconde ligne de tramway, territoire intelligent, la transition écologique...) sont pleinement en cohérence les uns avec les autres et forment un même projet de territoire depuis le début du mandat.

Ce projet s'est également appuyé sur l'action de nos 1600 associations angevines et sur le renforcement de la démocratie participative dans la vie quotidienne des Angevins (budget participatif, journée citoyenne...). En parallèle, notre marqueur végétal s'est constamment posé sur chacune des politiques publiques portées par notre Ville (schéma directeur des paysages angevins, forêt urbaine...).

■ Une stratégie financière exigeante et cohérente avec le projet de mandat

Après de hauts niveaux d'investissement en fin de mandat, 2020 est un exercice budgétaire qui revient à des bases financières standards matérialisées par des fondamentaux de grande qualité.

Comme régulièrement évoqué depuis le début du mandat, la trajectoire budgétaire de ces dernières années a été anticipée grâce à la mise en œuvre d'une stratégie financière exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité.

Je vous en rappelle les 3 grands piliers :

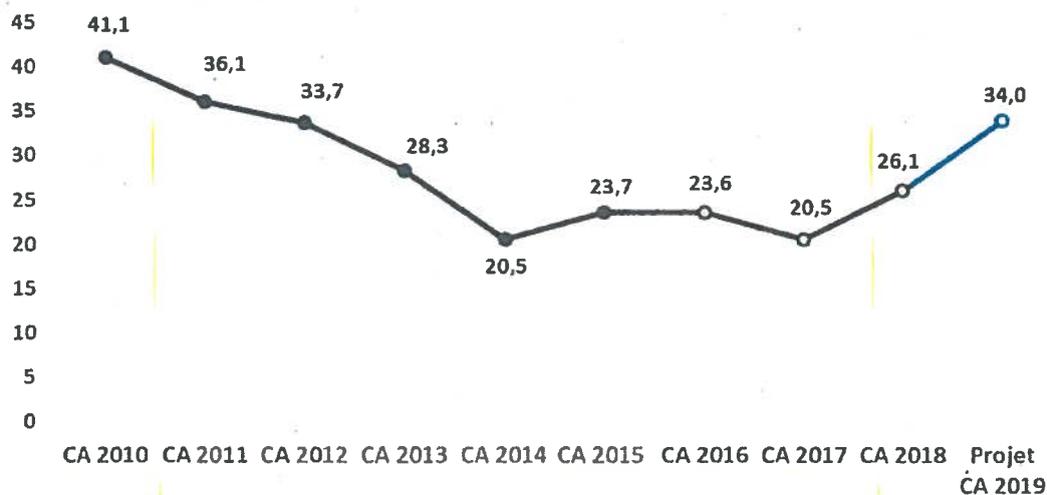
- ✓ Préserver l'épargne sans augmenter les impôts sur le mandat et avec une importante maîtrise de nos dépenses de fonctionnement,
- ✓ Soutenir un niveau élevé d'investissement (plus de 400 M€ sur le mandat) pour faire rayonner et dynamiser notre territoire,
- ✓ Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

1- Préserver l'épargne sans augmenter les impôts sur le mandat et avec une importante maîtrise de nos dépenses de fonctionnement :

Les mesures financières correctrices engagées depuis 2014 ont porté leurs fruits et permis d'enrayer la chute continue des niveaux d'épargne constatée ces dernières années (dans un contexte de réduction de la DGF imposée par l'Etat entre 2014 et 2017). Après des années 2016 et 2017 marquées par des opérations exceptionnelles (notamment avec le passage en Communauté Urbaine), l'exercice 2019 (dans la continuité de 2018) devrait aboutir au plus haut niveau d'épargne brute constaté depuis le début du mandat traduisant un net redressement (+ 70 % par rapport à 2014).

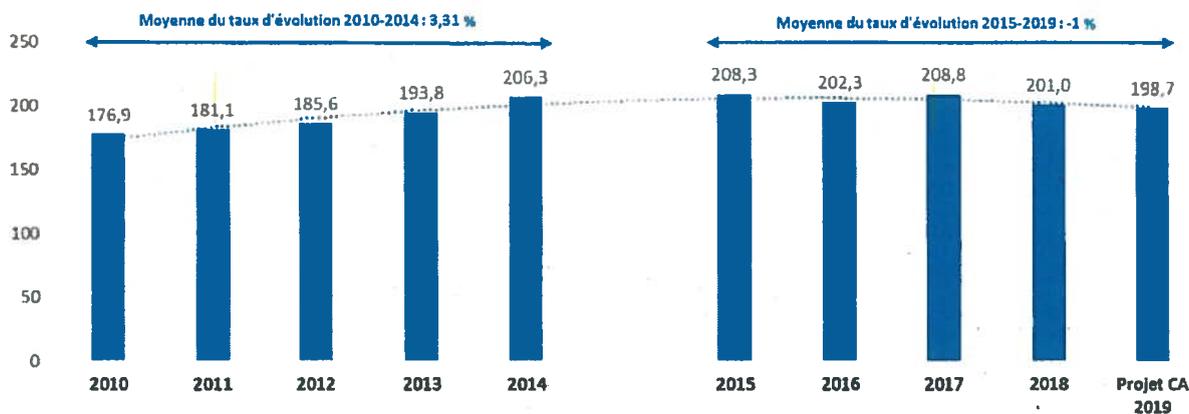
Evolution de l'épargne brute de 2010 à 2019



Méthodologie : le projet de CA 2019 est basé notamment sur les niveaux habituels de consommation des crédits du BP et des DM 2019

Cette amélioration des épargnes s'est opérée dans un contexte de fortes contraintes sur nos recettes. Nous avons fait en sorte de surmonter cette contrainte en grande partie grâce à la **maîtrise de nos dépenses de fonctionnement**.

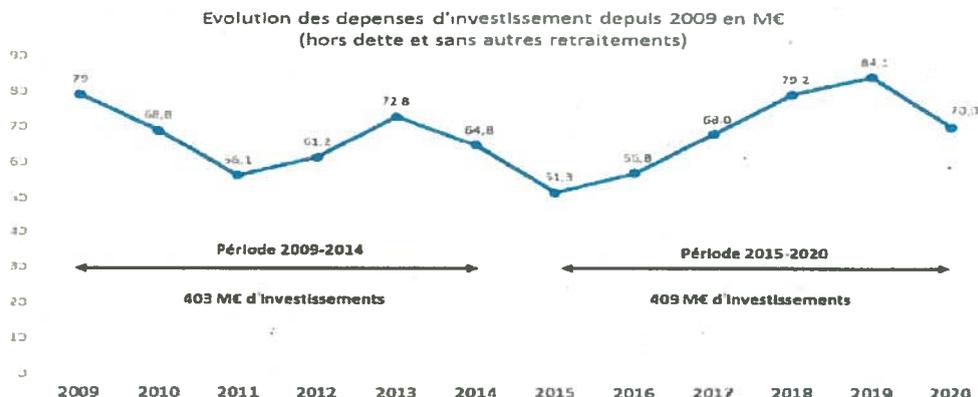
Une illustration de ces résultats est le suivi de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2010-2019 :



A noter : la **moyenne des taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2015-2019 est de -1% contre +3,3% sur la période 2010-2014.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

2- Soutenir un niveau élevé d'investissement pour faire rayonner et dynamiser notre territoire sans augmenter les impôts :

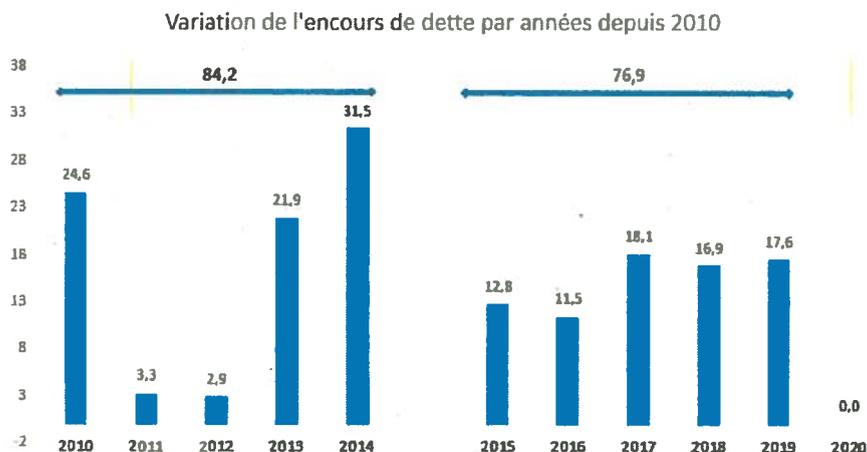


Compte tenu du niveau significatif des investissements portés durant cette période (près de 410 M€ pour la Ville et plus d'1 Milliard d'euros sur le territoire en comptant les investissements d'ALM), les efforts de gestion mentionnés ci-dessus ont été indispensables pour dégager de l'épargne. La projection du CA 2019 fait apparaître au moins 10 M€ de résultats (pour mémoire au CA 2013, le résultat de clôture de notre budget était négatif de près d'1 M€). Sur ces 10 M€, 6,8 M€ sont réinjectés dans le financement de nos investissements 2020 dès ce budget primitif et 3,2 M€ sont réservés en dépenses imprévues pour démarrer le prochain mandat.

Ces actions nous permettent ainsi de garantir la capacité d'actions de la collectivité à court, moyen et long terme.

3- Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas :

Les investissements réalisés durant le mandat auront été majoritairement financés par des ressources propres à plus de 80%. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt est également un levier notamment en cette période de taux historiquement bas. A titre de bilan, le graphique ci-après présente la variation de l'encours depuis 2010 et illustre le caractère maîtrisé et responsable du niveau d'endettement dans notre collectivité ces dernières années.

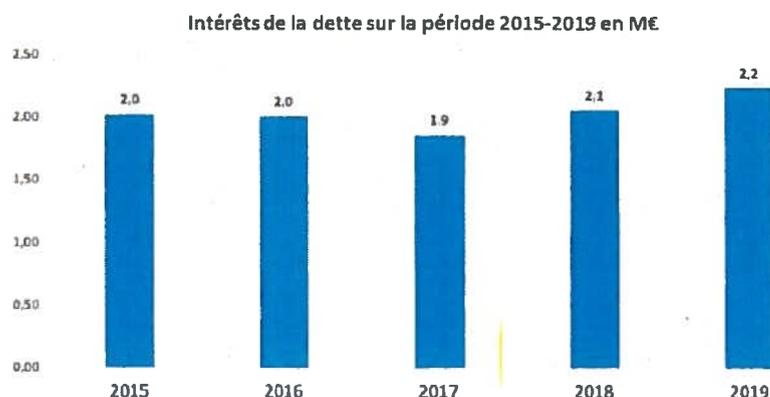


Conformément à nos engagements pour l'année 2020, le recours à l'emprunt sera au maximum de 11 M€ et il n'y aura donc aucune progression de l'encours (11 M€ de nouveaux emprunts – 11 M€ de remboursement de capital).

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Ce mode de financement a bien sûr été maîtrisé afin que l'encours de la ville reste **dans la moyenne basse des villes de sa strate et nous permettent de profiter de conditions avantageuses sur le long terme en matière de taux d'intérêt.**

Pour mémoire, le graphique suivant illustre l'effet très relatif de l'augmentation de l'encours sur les frais financiers payés sur la période 2015-2019 :



II- Eléments pluriannuels 2020-2022 : Contrat avec l'Etat, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

■ Contrat financier Etat-Collectivités : Un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses

Comme l'an passé, nos différentes projections pluriannuelles s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi de programmation des finances publiques. Les articles 13 et 29 de cette loi prévoient **un dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020** pour les 322 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€.

Pour mémoire, l'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de notre Ville a été fixé à **1,2 % par an par rapport à une base 2017**. A noter qu'en cas de non-respect de cette trajectoire de dépenses, l'Etat prélèvera 75 % du dépassement sur les douzièmes de fiscalité locale de l'année N+1.

Les premiers chiffres du CA 2019 et la projection de CA 2020 confirment que **nous respecterons bien cette évolution maximum de 1,2 % sur 2019 et 2020.**

■ Une prospective financière 2020-2022 solide

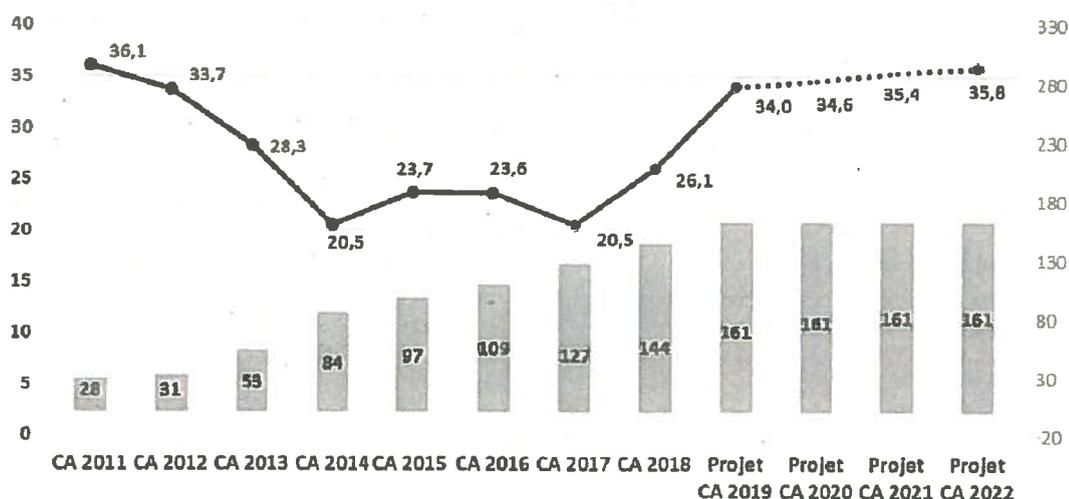
L'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes :

- ✓ Evolution des dépenses RH : inférieure à 1%,
- ✓ Autres frais de fonctionnement : + 0,4 %,
- ✓ Stabilité des dotations et compensation de la taxe d'habitation
- ✓ 50 M€ en moyenne de dépenses nettes d'investissement sur le budget principal sur 2020-2022.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Evolution de l'épargne brute et de l'encours de dette de 2010 à 2022



NB : Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre la baisse cumulée de DGF chiffrée à plus de 65 M€ sur la période 2014-2022.

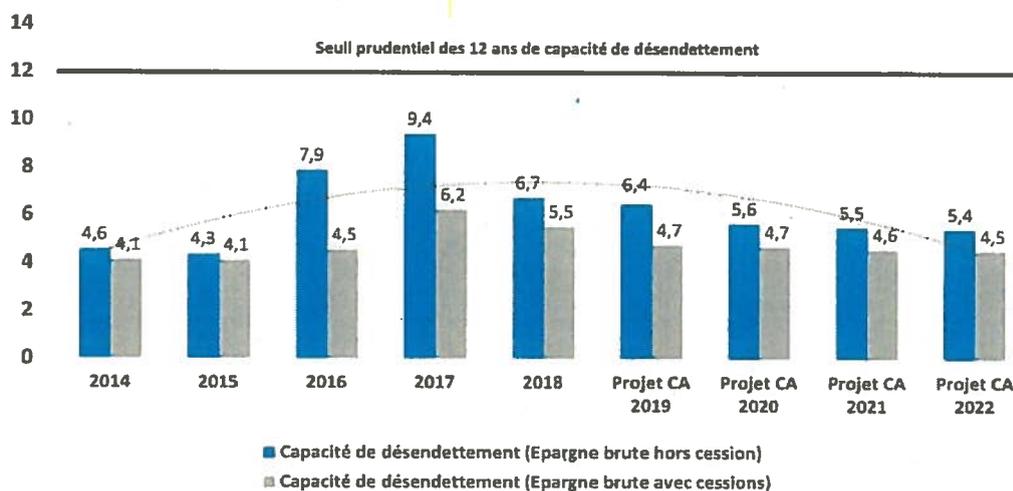
Les principaux enseignements à fin 2022 de cette étude prospective permettent d'envisager les niveaux d'épargne et d'endettement suivants sur les 3 prochaines années :

1. Une épargne brute en progression autour de 35 M€ grâce aux efforts de gestion,
2. Un programme d'investissement financé complètement par des ressources propres permettant :
 - ✓ De maintenir un encours de dette stable sur la période 2020-2022 tout en finançant 160 M€ d'investissement sur cette période,
 - ✓ La ville resterait dans la moyenne basse des villes de sa strate (moyenne 2018 de la strate : 1112 € par habitant / Ville d'Angers à fin 2022 : 1020 € par habitant).

A titre de synthèse, vous trouverez ci-après une projection de la capacité de désendettement de la collectivité à fin 2022. La capacité de désendettement est un ratio stratégique pour obtenir des financements de qualité. Elle exprime le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).

Ces éléments confirment la bonne santé financière de la collectivité avec un écart important entre le seuil prudentiel de 12 ans (prévu par l'Etat) et la situation de la collectivité à moyen terme.

Evolution de la capacité de désendettement selon méthodologie retenue (avec ou hors cessions) en années



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Plan pluriannuel d'investissement 2020-2022

Notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2022 décline notre volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières. Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

Présentation par politique sectorielle

POLITIQUE SECTORIELLE	PROJET DE BP 2020	2021	2022	Total 2020 - 2022
Urbanisme, logement et aménagement urbain	13 120 305	12 857 495	10 106 000	36 083 800
Education, enfance famille, formation	7 789 700	8 290 200	3 360 200	19 440 100
Activités sportives et de loisirs	8 786 950	6 553 950	4 492 950	19 833 850
Parcs, jardins et paysages	2 681 000	4 331 000	4 331 000	11 343 000
Citoyenneté & vie de quartiers	3 265 350	1 455 000	1 355 000	6 075 350
Développement économique et du tourisme	1 808 700	997 700	997 700	3 804 100
Déplacements	1 614 500	1 550 000	1 550 000	4 714 500
Actions culturelles patrimoine	1 691 080	815 000	815 000	3 321 080
Voirie et espaces publics	1 257 000	105 000	105 000	1 467 000
Propreté urbaine	580 000	653 000	653 000	1 886 000
Prévention et sécurité des biens et des personnes	177 300	60 000	60 000	297 300
Relation avec les partenaires des politiques sociales	125 000	100 000	100 000	325 000
Pilotage mutualisé politiques	19 115 670	10 919 000	10 919 000	40 953 670
Sous Total hors dette et gestion déléguée de la Voirie	62 012 555	48 687 345	38 844 850	149 544 750
<i>Gestion déléguée de la Voirie</i>	<i>8 027 500</i>			<i>8 027 500</i>
Total Général Hors Dette	70 040 055	48 687 345	38 844 850	157 572 250

Présentation des principales opérations pour plus de 90 % du PPI

Opérations	PROJET BP 2020	PPI 2021	PPI 2022	TOTAL PPI 2020-2022
Renouvellement Urbain - P&M Curie / Gymnase Monplaisir / ALSH Lac de Maine / Pôle Educatif Haardem	9 055 500	17 750 500	10 750 500	37 565 500
ZAC - Cours Saint Laud / Vemeau / Capucins	3 788 000	4 900 000	2 500 000	11 188 000
Territoire Intelligent	3 400 000	2 250 000	2 250 000	7 900 000
Actions spécifiques sur le végétal	2 190 000	2 770 000	2 770 000	7 730 000
Coeur de Maine - Centre Maine	8 170 000	351 465		8 521 465
Actions foncières	1 288 005	1 700 000	1 700 000	4 688 005
Plan Vélo	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Budget Participatif	1 000 350	1 100 000	1 000 000	3 100 350
Patinatoire	2 454 000			2 454 000
Participation Cimetières	50 000	1 150 000	1 150 000	2 350 000
Autres stades	1 250 000	224 000	224 000	1 698 000
Edifices culturels	850 000	500 000	500 000	1 850 000
Régie de Quartier	1 180 000			1 180 000
Véhicules - propreté publique	370 000	373 000	373 000	1 116 000
Matériel - Parcs et Jardins	200 000	445 000	445 000	1 090 000
Parc des expositions	1 000 000			1 000 000
Informatisation écoles publiques	300 000	300 000	300 000	900 000
Écoles publiques	255 000	300 000	300 000	855 000
Etudes et travaux - Hôtel de Ville	730 000			730 000
Mobilier Urbain - Interventions sur voirie	682 000			682 000
SOUS TOTAL	37 490 855	35 613 995	25 771 500	98 876 350
Entretien et réparation des Bâtiments	9 058 070	8 000 000	8 000 000	25 058 070
Gestion déléguée de la Voirie	8 027 500			8 027 500
Moyens Informatiques	1 250 000	1 900 000	1 900 000	5 050 000
Dépenses Imprévues	3 208 000			3 208 000
TOTAL GENERAL DES OPERATIONS PRESENTEES	58 038 425	45 513 995	35 671 500	140 215 920
TOTAL GENERAL DU PPI HORS DETTE	70 040 055	48 687 345	38 844 850	157 572 250
% DU PPI HORS DETTE	84%	83%	92%	89%

Ces perspectives financières donnent une tendance et anticipent sur des montants 2021 et 2022 qui seront évidemment à actualiser en 2020 à l'issue des élections (A noter : cf partie prospective pour les modalités de financement de ce PPI).

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

III- Principales orientations du projet de BP 2020

■ Les principales projections 2020 conformes à notre stratégie

Cinq traits marquants caractérisent ce projet de budget 2020 :

- Une progression des recettes de fonctionnement (+ 2,2%) sans augmentation des taux de fiscalité,
- Une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement (+0,7 %) avec un maintien de la masse salariale, une progression des subventions et participations et la poursuite des efforts de gestion des services,
- Une épargne brute et une épargne nette en croissance de presque 20 % (épargne brute à 24,3 M€ et épargne nette à 13,3 M€),
- Un niveau d'investissement projeté à 70 M€ dont 3,2 M€ de dépenses imprévues,
- Un emprunt d'équilibre à 11 M€ contre 18 M€ en 2018. Conformément à notre stratégie d'endettement, il n'y aura pas d'augmentation de l'encours de dette en 2020.

Fonctionnement

RECETTES				
	BP 2019	Projet BP 2020	Ecart 2019/2020	%
Impôts et taxes	123 134	126 040	2 906	2,4%
<i>Dont produit fiscal</i>	100 100	102 053	1 953	2%
Dotations, subventions et participations	68 092	69 456	1 364	2,0%
Autres recettes	31 805	32 368	563	1,8%
Total recettes de fonctionnement	223 031	227 864	4 833	2,2%

DEPENSES				
	BP 2019	Projet BP 2020	Ecart 2019/2020	%
Personnel (chap 012)	115 120	115 467	347	0,3%
Subventions et participations	39 404	40 579	1 175	3,0%
Autres dépenses	45 419	45 227	-192	-0,4%
Sous total dépenses de fonctionnement	199 943	201 273	1 330	0,7%
Epargne de gestion	23 088	26 591	3 503	15,2%
Intérêts (hors ICNE)	2 700	2 257	-443	-16,4%
Epargne brute	20 388	24 334	3 946	19,4%
Remboursement du capital de la dette	9 268	11 041	1 775	19,2%
Epargne nette	11 122	13 293	2 171	19,5%

Investissement

FINANCEMENT				
	BP 2019	Projet BP 2020	Ecart 2019/2020	%
Epargne Nette	11 122	13 293	2 171	20%
Autres Recettes	43 255	35 706	-7 549	-17%
Emprunt	17 576	11 041	-6 535	-37%
Reprise anticipée du résultat 2018	12 188	10 000	-2 188	-18%
Total	84 141	70 040	-14 101	-17%

DEPENSES				
	BP 2019	Projet BP 2020	Ecart 2019/2020	%
Dépenses et subventions d'équipement	84 141	70 040	-14 101	-17%
Total	84 141	70 040	-14 101	-17%

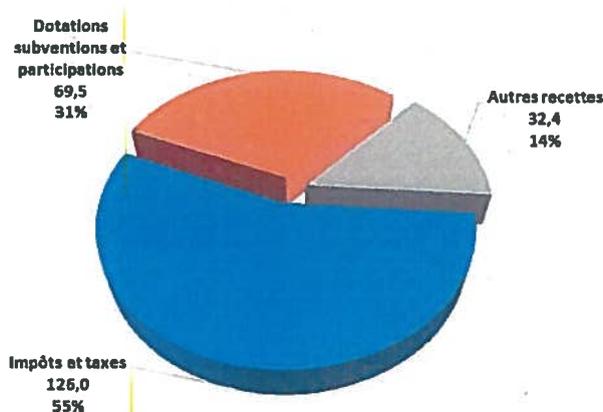
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ **Structure et évolution des recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement progressent de 2,2 % et se répartissent comme suit :

	BP 2019	Projet BP 2020	% BP 2020 / BP 2019
Impôts et taxes	123,1	126,0	2,4%
* Dont Produit Fiscal	100,1	102,1	2,0%
Dotations subventions et participation	68,1	69,5	2,0%
Autres recettes	31,8	32,4	1,8%
Total	223,0	227,9	2,2%

Recettes de fonctionnement en M€



IMPOTS ET TAXES

• **Produit fiscal :**

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, nos estimations sur la fiscalité sont construites sur la base d'une croissance prudente des bases fiscales notifiées en 2019 (hors rôles supplémentaires) de + 1,8% pour la taxe d'habitation et de + 1 % pour la taxe foncière.

A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient les 102 M€ pour ce projet de BP 2020.

Par ailleurs et pour mémoire, la loi de finances pour 2018 a instauré le **dégrèvement de la taxe d'habitation due pour les résidences principales**. Progressivement depuis 2018, celui-ci doit permettre en 3 ans de dispenser, sous condition de revenus, 80 % ou la totalité des foyers du paiement de cette taxe.

La suppression de la taxe d'habitation fait l'objet d'un dégrèvement, aux taux respectifs sur les années 2018, 2019 et 2020 de 30 %, 65 % et 100 %, sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce dispositif va normalement permettre la compensation financière pour la collectivité en 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

• Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire

Le montant de l'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole fixé à 5,3 M€ par la CLECT de novembre 2017 n'est pas modifié pour ce projet de BP 2020. De manière identique, la projection de Dotation de Solidarité Communautaire est stable à 6 M€ par rapport au BP 2019.

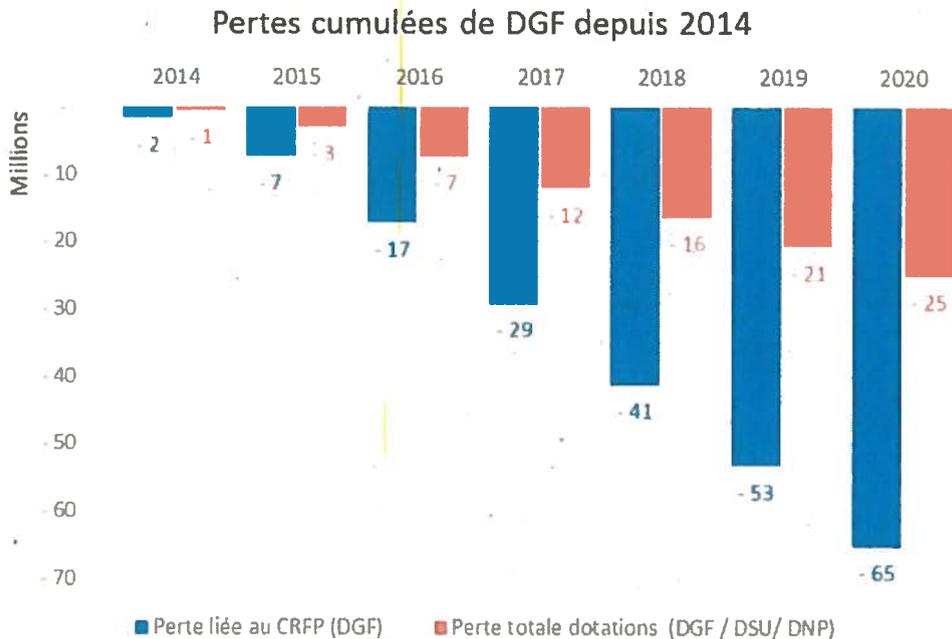
• Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes (taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement...) sont anticipés avec une évolution de + 5 % par rapport au BP 2019 (soit +0,9 M€). Cette hypothèse se base principalement sur le dynamisme actuel des droits de mutation constatés en 2019 (5,6 M€ de prévus au BP et 6, 7 M€ en projet de CA 2019).

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

Ce poste budgétaire est en progression de + 2% par rapport aux prévisions de l'an passé. Les hypothèses d'évolution reposent sur deux éléments majeurs : la stabilité de la DGF (après plusieurs années de fortes baisses) et une progression des encaissements de la Dotation Politique de la Ville (DPV) en 2020 (+1,8 M€) compte tenu de la fin des projets financés au titre de la DPV 2018 et 2019.

Concernant la DGF, principale dotation des collectivités locales, elle est depuis 2013 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2020 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, la baisse cumulée de 21 M€ entre 2014 et 2020 continue de peser sur notre DGF 2020. Sans la hausse de la DSU, la baisse cumulée aurait été de 65 M€.



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

LES AUTRES RECETTES :

Cette rubrique est composée de produits divers (recettes d'exploitation, recettes exceptionnelles, produits financiers, produits de mutualisation...). Ce poste budgétaire progresse de + 1.8% essentiellement à cause des mouvements suivants :

- une hausse des recettes exceptionnelles liées à la reprise des résultats de l'EPARC dans les comptes de la commune (+ 2 M€). Cette recette s'accompagne d'une dépense équivalente au titre de la contribution 2020 à la DSP restauration.
- l'arrêt de la perception en direct des recettes de la patinoire du Haras (pour mémoire : les recettes liées à l'activité de la patinoire sont dorénavant intégrées dans l'équilibre global de la nouvelle délégation de service public)
- une baisse des produits financiers (-0,75 M€ : notamment liée aux dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Ville a une participation).

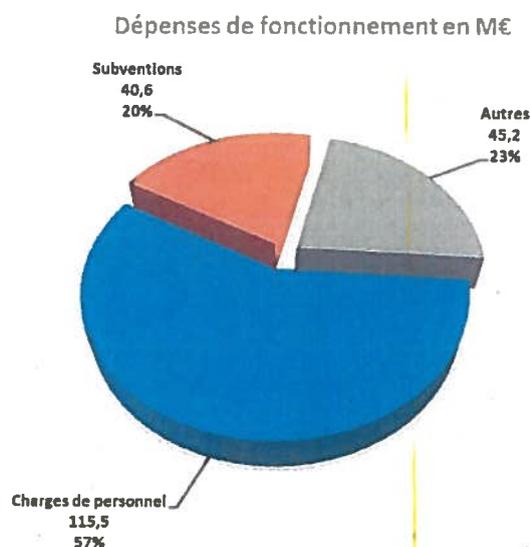
Pour les autres recettes, il est projeté une stabilité de BP à BP.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ **Structure et évolution des dépenses de fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une légère hausse de + 0,7 % par rapport au BP 2019. Leurs évolutions par type de dépenses sont synthétisées de la manière suivante :

	BP 2019	Projet BP 2020	% BP 2020 / BP 2019
Charges de personnel	115,1	115,5	0,3%
Subventions	39,4	40,6	3,0%
Autres	45,4	45,2	-0,4%
Total	199,9	201,3	0,7%



LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Depuis le début du mandat, la politique des Ressources Humaines mise en œuvre a permis de maîtriser les dépenses de personnel. Entre 2014 et 2019 le chapitre 012 a évolué de +2,7% soit + 0,5 % par an. Les effets des décisions de l'Etat, estimés à + 2 % en moyenne chaque année, ont été neutralisés par les efforts de gestion.

Pour 2020, l'évolution du chapitre 012 "charges de personnel" est maîtrisée et stabilisée à 0,3 % par rapport au BP 2019, malgré les effets propres au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de + 1,1 %, l'impact du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR) estimés à + 0,2 % et l'impact du RIFSEEP de + 0,3 %.

Ce projet de BP 2020 intègre également deux mesures fortes à destination des agents de la collectivité pour 0,3 M€. Il s'agit du renforcement de la participation prévoyance pour les salariés et le rétablissement du régime indemnitaire en cas d'absence maladie supérieure à 15 jours consécutifs.

Cette maîtrise des dépenses de personnel est le résultat de la politique Ressources Humaines mise en œuvre depuis le début du mandat. Elle se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner, les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre et les effectifs et compétences nécessaires.

Cette dimension stratégique des ressources humaines est détaillée dans le rapport annexe dédié.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET LES PARTICIPATIONS :

Les subventions et participations de fonctionnement progressent de + 3 % passant de 39,4 M€ à 40,6 M€.

Le tableau ci-dessous détaille les principales hypothèses de variations des participations pour ce projet de BP:

	BP 2019	BP 2020	Variation
DSP Restauration	-	2 085 000	2 085 000
DSP Patinoire	183 200	550 000	366 800
Contrat Enfance Jeunesse - Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM)	637 500	191 300	-446 200
Contrat Enfance Jeunesse - Association Petite Enfance (APE)	360 200	108 100	-252 100
Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine (EPPALM)	520 000	237 000	-283 000
TOTAL	1 700 900	3 171 400	1 470 500

Pour mémoire, la CAF a fait évoluer les modalités de versement liés aux Contrats Enfance Jeunesse pour l'APE et la MFAM à compter de 2020. Préalablement, ces sommes transitaient par la collectivité et étaient ensuite reversées à l'APE et à la MFAM. Dorénavant, ces montants seront directement versés par la CAF aux structures concernées. Les deux montants projetés en 2020 (191 300 € et 108 100 €) correspondent aux soldes de l'année 2019 à reverser par la Ville.

LES AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT :

Les autres frais de fonctionnement sont projetés avec une baisse de BP à BP de -0,2 M€ (- 0,4 %). Cette **évolution inférieure à 0 %** a été obtenue grâce aux efforts de gestion de ces dernières années et à une baisse de charges exceptionnelles programmées en 2019. **Ce niveau est d'autant plus significatif que l'inflation prévisionnelle retenue par la Loi de finances pour 2020 est de + 1,2%.**

Les principales évolutions retenues par chapitre budgétaire sont les suivantes :

- Pour le chapitre 011 « charges à caractère générale » (fluides, maintenance, nettoyage des locaux...) qui représente 41,3 M€ (soit 92% de cette rubrique) : + 0, 3 % de BP à BP. **Cela traduit la recherche permanente d'économies et reflète aussi l'efficacité de notre plan stratégique immobilier.**
- Pour les autres chapitres et notamment les charges exceptionnelles, une baisse de -7 % est programmée. Les indemnités d'éviction (en matière d'actions foncières) programmées en 2019 ne se renouvelleront pas en 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ Dépenses d'investissement : les engagements du mandat tenus

Le projet de budget pour 2020 prévoit des dépenses d'investissement de 70 M€. Ce montant retraité de la gestion déléguée de la compétence voirie (8,1 M€) est de 61,9 M€

Le projet de programme d'investissement 2020 s'est construit sur la base des principales opérations suivantes :

Principales opérations d'investissement	Projet BP 2020
Renouvellement Urbain - (Groupe scolaire P&M Curie / Gymnase Monplaisir / ALSH Lac de Maine / Pôle Educatif Haarlem ...)	9 055 500
Gestion déléguée de la Voirie	8 027 500
Coeur de Maine - Centre Maine	6 170 000
Territoire Intelligent	3 400 000
ZAC - Quai Saint Serge / Cours Saint Laud / Verneau / Capucins	3 786 800
Patinoire	2 454 000
Actions spécifiques sur le végétal	2 190 000
Plan Vélo	1 500 000
Actions foncières	1 288 005
Autres stades	1 250 000
Régie de quartier d'Angers	1 160 000
Budget Participatif	1 000 350
Parc des expositions	1 000 000
Salles de sport	796 600
Etudes et travaux - Hôtel de Ville	730 000
Mobilier Urbain - Interventions sur voirie	682 000
Edifices culturels	650 000
RU des Beaux Arts	508 600
Piscines	500 000
Cuisine centrale - Restauration scolaire	500 000
Maison de Quartier Les 3 Mâts	500 000
Total des principales opération projetées en 2020	47 149 355

Principales opérations Pilotage mutualisé des politiques publiques	Projet BP 2020
Entretien et réparation des Bâtiments	9 056 070
Moyens informatiques	1 250 000
Acquisition de véhicules	1 000 000
Dépenses Imprévues	3 206 000
Total des principales opérations Pilotage Mutualisé	14 512 070

Total des crédits présentés	61 661 425
Total des crédits projetés en 2020	70 040 055
% sur total des crédits 2020 projetés	88%

■ Recettes d'investissement

Les produits de la section d'investissement se répartissent comme suit :

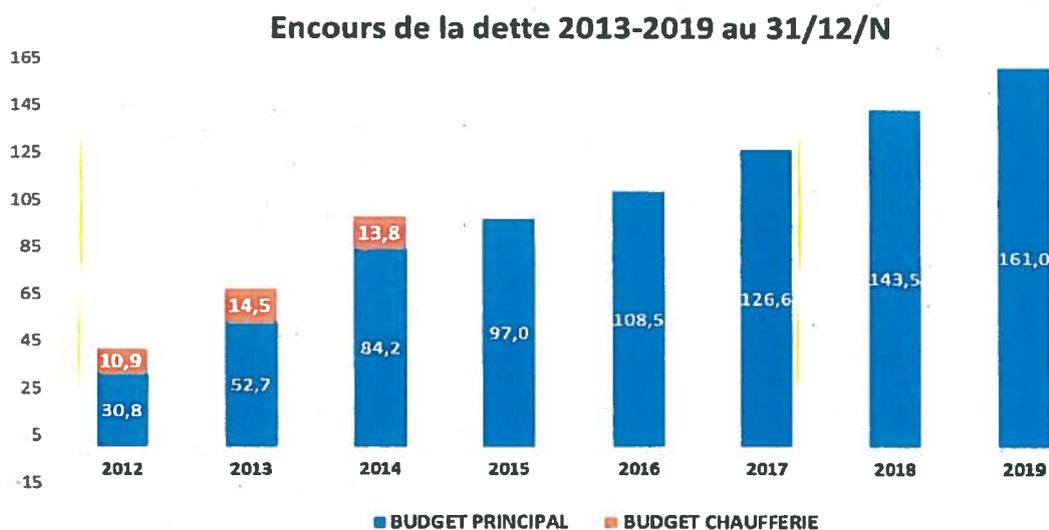
- L'épargne nette..... 13,3 M€ contre 11,1 M€ au BP 2019
- Les emprunts nouveaux **11 M€ contre 17,6 M€ au BP 2019**
- Les autres recettes (FCTVA, subventions, cessions) 35,7 M€ contre 43,2 M€ au BP 2019

IV- Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatifs :

- ✓ à la structure et à l'évolution de l'encours de la dette,
- ✓ aux actions 2019 menées pour optimiser ce poste budgétaire.

■ Evolution et structure de l'encours depuis 2012

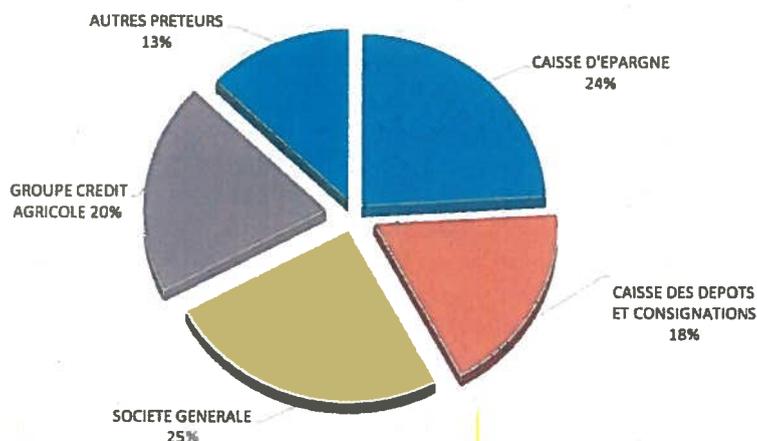


N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget Chaufferie vers ALM au 1/09/2015

Concernant 2019, l'endettement supplémentaire de 17,5 M€ sur l'ensemble des budgets est le différentiel entre 27 M€ de nouveaux emprunts et 9,5 M€ de remboursement de capital.

■ Répartition de la dette par prêteur au 1er janvier 2020

Répartition de l'encours par prêteurs au 01/01/N



La dette de la Ville est largement diversifiée auprès des principaux établissements bancaires. Au cours de l'exercice 2019, la répartition est assez équilibrée entre nos quatre principaux partenaires en volume que sont la Caisse d'Epargne, la Société Générale, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations).

■ Répartition de la dette par type de taux au 1er janvier 2020

Répartition de l'encours par type de taux au 01/01/N

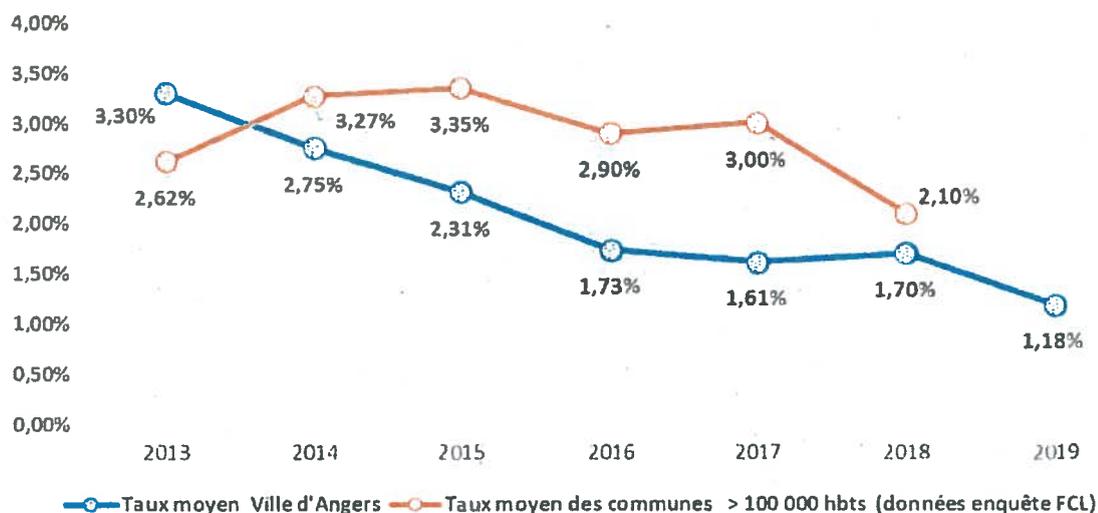


La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette, majoritairement composée de taux fixe (68%), a également le mérite de relativiser le risque d'une remontée des taux variables. Pour autant, la part des emprunts à taux indexé de 32% nous permet de financer à des taux très attractifs nos investissements.

Le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Cet effet est amplifié par notre recherche systématique des meilleures conditions de prêts.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Evolution taux moyen d'emprunts 2013-2019



A noter que les données de la strate 2019 issues de l'enquête FCL ne sont pas connues à ce jour

Au final, cette stratégie nous permet d'avoir un niveau de taux moyen de **1,18%**. Cette baisse du coût de notre dette de - 30 % est due à nos efforts présentés ci-après en matière de gestion active de la dette.

■ Une gestion active en 2019-2020 pour optimiser les frais financiers à venir

En complément des opérations de gestion de dette « courantes » (suivi régulier des contrats de prêts en cours, règlement et vérification mandats annuels, suivi des budgets annuels toutes collectivités confondues), les actions de gestion active 2019-2020 pour la Ville se décomposent ainsi :

● **Négociations de conditions financières favorables pour les besoins 2019**

Vous trouverez ci-après les caractéristiques des deux nouveaux emprunts mobilisés en 2019 pour 27 M€ au total et qui nous permettent d'atteindre le niveau de taux moyen évoqué précédemment :

- 4,5 M€ contractés auprès de la Banque Postale en taux fixe sur 20 ans à 1,47 %,
 - 4,5 M€ contractés auprès de la Société Générale en taux variable sur 20 ans à Euribor 3 Mois + 0,38 % (soit 0,38 % au 01/01/2020),
 - 4 M€ contractés auprès de la Caisse d'Epargne en taux fixe sur 20 ans à 1.04 %,
 - 4 M€ contractés auprès de la Société Générale en taux multi phase avec un taux fixe de 0,39 % pendant 4 ans puis un taux variable Euribor 3 mois + 0,39% pendant 16 ans,
 - 10 M€ contractés auprès de la Caisse d'Epargne en taux fixe sur 20 ans à 0,35 %.
- **Opération de refinancement ou d'arbitrages d'index**

Sur l'exercice 2019, un emprunt a fait l'objet d'un arbitrage d'index afin d'optimiser ses frais financiers futurs. L'estimation total du gain net des frais (Indemnités de Renégociations ou autres) liés à cette opération s'élèvera à 2 M€ sur la durée de vie restante du prêt.

Prêteur concerné	Capital Restant Dû	Type d'opérations	Anciennes Conditions	Nouvelles conditions	Montant du gain sur la durée de vie restante du prêt
Caisse des Dépôts et Consignations	20,7 M€	Arbitrage d'index	Inflation + 1,19 %	Livret A + 0,6%	2 M€

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2020 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51,5	111
Investissement	59,5	0,0
Total	111	111

Hors reprise de résultat

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport annexe dédié aux Ressources Humaines

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 janvier 2020

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2020.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télécours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Sophie LEBEAUPIN



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2020-1

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire 2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Date de l'acte : 27 janvier 2020

Annexe : Rapport annexe dédié aux Ressources Humaines

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20200127-lmc1H31449H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31449H1

Date de transmission en Préfecture : 04 février 2020

Date de réception en Préfecture : 04 février 2020

